



Motion du conseil syndical



Nous, professeurs des écoles membres du [conseil syndical du SNUDI-FO 53](#) sommes réunis en visioconférence mercredi 24 mars.

Nous faisons le constat d'une rentrée extrêmement difficile dans les écoles du département. Chaque jour, ce sont plusieurs situations d'élèves, d'AESH, d'enseignants concernés par la COVID. Des remplaçants en nombre très insuffisant, des élèves à répartir, des parents à recevoir, et pour les directeurs et directrices, des emails à lire dans la minute et toujours pas d'aide administrative, pas suffisamment d'AESH pour s'occuper des élèves relevant de la MDA...

Pourtant le DASEN est alerté depuis des mois par notre syndicat, lors des instances et en audience : Il faut des moyens supplémentaires ! La situation n'est pas tenable !

- entre septembre et mars, des centaines de jours de classe non assurés, où les élèves ont été renvoyés chez eux empêchés d'aller à l'École
- les élèves à besoins particuliers non pris en charge
- les décharges de direction qui servent de variable d'ajustement au manque de remplacement
- des AESH qui occupent la place d'enseignants parfois des journées entières, y compris en ULIS
- des brassages inévitables de plusieurs groupes classes
- des problèmes de responsabilités pour les enseignants

Nous relevons que le DASEN donne partiellement suite à la demande du SNUDI-FO 53, de surseoir aux formations constellations PPCR. **Ce n'est pas suffisant, cela doit concerner tout le département !**

Depuis maintenant plus d'un an, la crise sanitaire bouleverse nos conditions de travail, l'équilibre de beaucoup d'entre nous, et met en cause la santé de certains de nos collègues.

L'incurie qui préside à la gestion de cette crise trouve son paroxysme dans les établissements scolaires.

Les protocoles succèdent aux protocoles, ajoutant encore aux charges et aux responsabilités de nos collègues directeurs et directrices d'école, se contredisent sans jamais assurer la sécurité des élèves ni des enseignants.

La dernière aberration décidée par le ministère consiste à rouvrir aux scolaires les salles de sport et les piscines fermées il y a quelques semaines, alors que la situation se dégrade et que tous les indicateurs passent au rouge. Où se trouve le bon sens ? Le taux d'incidence est plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était au moment de la fermeture de ces lieux.

Il est vrai qu'avec un ministre qui confond taux d'incidence et taux de positivité, il est compliqué d'attendre clairvoyance et pragmatisme. Surtout lorsque le postulat immuable est que les écoles resteront ouvertes, "quoi qu'il en coûte" au mépris de la sécurité de tous.

Comme celle du gouvernement, la communication du ministère est une catastrophe. Les effets d'annonce se substituent au réel traitement des problèmes. **Ainsi, qu'en est-il des fameux 300 000 tests par semaine ? Combien d'écoles en ont vu la couleur lorsque le besoin s'en faisait sentir ?**

Aussi, quand le président de la République annonce ce 23 mars depuis Valenciennes, que les enseignants seront vaccinés en priorité à compter de la mi-avril, contredisant par là-même le ministre Blanquer qui n'a de cesse de clamer que les écoles sont des milieux moins contaminants, nous ne pouvons que rester circonspects.

Nous voulons des décisions suivies d'effets, nous voulons des recrutements, notamment d'infirmières et de médecins de l'Education Nationale pour assurer la protection des élèves et des personnels !

Nous estimons que l'incurie n'a que trop duré. Depuis des mois, nous subissons la désorganisation dans nos écoles. Depuis des mois, nous demandons des moyens et des décisions claires de nos responsables. Cela démontre le mépris avec lequel le gouvernement nous considère.

Nous demandons à notre employeur de respecter ses obligations en matière de santé et sécurité : fourniture des masques adaptés, dépistage systématique, vaccination prioritaire pour les personnels qui en font la demande et en urgence pour les collègues vulnérables actuellement en ASA, réel suivi médical des personnels, réunion des CHSCT, abrogation du jour de carence avec effet rétroactif...

Le conseil syndical a appris le retour en force de la loi Rilhac avec son cortège de sournoiseries :

Cette proposition de loi Rilhac sur la direction d'école, votée par l'Assemblée Nationale en juin 2020, a été adoptée par le Sénat mercredi 10 mars 2021. Le SNUDI-**FO** 53 rappelle que cette loi Rilhac prévoit désormais que le directeur dispose d'une autorité fonctionnelle.

Ce projet de loi prévoit aussi que le directeur « *entérine les décisions* » prises par le conseil d'école – qui ne se contente donc plus comme jusqu'à présent d'émettre un avis – et qu'il les « *met en œuvre.* »

On laisse donc les directions soumises aux pressions locales et on sait comment cela se passe ici et là.

Dans un autre chapitre, on casse les règles du mouvement pour créer des postes à profils, on demanderait aux directions d'assumer aussi des tâches qui étaient jusqu'à aujourd'hui de la responsabilité des IEN. On est loin d'un allègement des tâches administratives, nous sommes même à l'opposé. En ce qui concerne les décharges et la rémunération, tout est renvoyé aux calendes grecques.

Nous appelons l'ensemble des collègues du département, adjoints et directeurs, à se saisir de cette question et nous alertons sur le danger que représente ce projet de réforme. Cette loi viendrait bouleverser les relations entre collègues dans les équipes.

Nous refusons de cautionner les GDDE (groupes départementaux direction d'école) qui préparent déjà la mise en œuvre de la loi Rilhac avec en particulier, un document d'évaluation de 6 pages, qui place déjà les directeurs et directrices en position de supérieur et d'évaluateur. **Nous avons raison de refuser de participer à cette mascarade !**

Nous refusons les formations en constellations qui sont issues de l'accompagnement PPCR. **Nous demandons le libre choix des 18h d'animations pédagogiques, le libre choix des stages de formation, le respect de la liberté pédagogique et le respect de nos obligations réglementaires de service.**

Avec la loi de transformation de la fonction publique, la précarité et l'arbitraire semblent s'installer durablement dans l'Education Nationale. Cette année encore, le mouvement départemental va se dérouler dans la plus grande opacité, et la liste des postes profilés s'allonge.

Nous constatons que PPCR a ouvert la voie à la Loi de Transformation de la Fonction publique en introduisant l'individualisation des droits des collègues, notamment en termes d'évaluation très subjective et de recours, ce qui a commencé, dès 2017, à vider les "CAPD promotions" de leur substance. Les CAPD sont aujourd'hui totalement dessaisies du mouvement, des promotions, des temps partiels ou encore des départs en formation. FO a eu raison de ne pas signer PPCR qui entérinait le gel de la valeur du point d'indice en 2017 et nous restons cohérents en demandant son abrogation, comme celle de la Loi Dussopt.

De plus en plus d'AESH se syndiquent au SNUDI-FO 53. Leur situation est inacceptable à bien des égards. Les AESH sont des professionnels et doivent être reconnus comme tels. Un vrai statut de la fonction publique et un vrai salaire ! Nous appelons les PE, PsyEN et AESH du département à se saisir de la pétition départementale intersyndicale qui sera remise au DASEN lors du rassemblement organisé le jeudi 8 avril devant la DSDEN à midi.

Nous mandatons le bureau départemental pour organiser une caisse de solidarité avec les adhérents du SNUDI-FO qui permettra aux adhérents AESH d'être indemnisés de cette journée de grève nationale. Nous invitons les AESH adhérent(s) à rejoindre les instances du syndicat (conseil syndical, bureau départemental)

Nous constatons la progression nette et constante des adhésions au SNUDI-FO. Plus nombreux, nous sommes plus forts. Nous invitons les PE, PsyEN et AESH de la Mayenne à rejoindre le SNUDI-FO, et à venir renforcer le syndicat par leur adhésion..

Adoptée à l'unanimité

SNUDI-FO 53 Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des écoles, PsyEN et AESH

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : contact@snudifo-53.fr – Site : www.snudifo-53.fr – FaceBook : @snudifomayenne – Twitter : @SNUDIFO53